

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

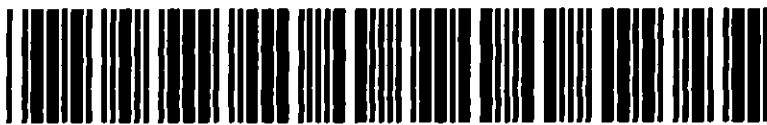
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 28878

Numéro SIREN : 833 977 325

Nom ou dénomination : H4

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2017 sous le numéro de dépôt 128078



1713676601

DATE DEPOT : 2017-12-19

NUMERO DE DEPOT : 2017R128078

N° GESTION : 2017B28878

N° SIREN : 833977325

DENOMINATION : H4

ADRESSE : 143 boulevard Haussmann 75008 Paris

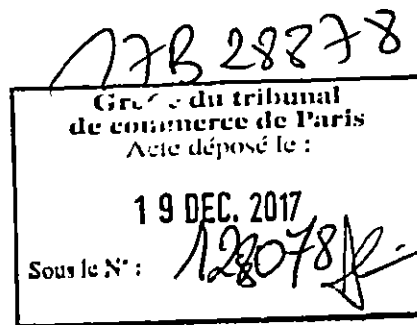
DATE D'ACTE : 2017/12/18

TYPE D'ACTE : RAPPORT

NATURE D'ACTE :

Eric Guedj
21, rue de Téhéran
75008 – PARIS

PA 18122017



H4

143 BOULEVARD HAUSSMANN

75008 PARIS

RCS PARIS : 833 977 325

Rapport du commissaire chargé de la vérification de l'actif et du passif
En application de l'article L.228-39

Emission d'emprunts obligataires
Obligations Convertibles en Actions

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.228.39
DU CODE DE COMMERCE**

Aux Associés,

En exécution de la mission prévue par l'article L.228-39 du Code de commerce qui m'a été confiée par décisions unanimes des associés en date du 11 décembre 2017, j'ai établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état comptable joint ci-après.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre global du financement de l'acquisition du groupe DBI par la Société. Il est ainsi envisagé une émission d'obligations convertibles en actions divisée de deux tranches ; 9.000.000 OCA A (les "OCA A") et 6.000.000 OCA B (les "OCA B"), au prix unitaire de 1 euro chacune.

L'état de l'actif et du passif de la société H4 au 13 décembre 2017 a été établi sous la responsabilité du Président. Il m'appartient, sur la base de ma vérification, d'exprimer une conclusion au regard de la détermination de cet actif et de ce passif conformément aux règles et principes comptables français.

J'ai effectué la vérification selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles et principes comptables français et font l'objet, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel les émissions d'obligations sont proposées par décisions des associés.

Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, notamment au regard des assertions habituellement retenues pour l'établissement des comptes.

Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur l'actif et le passif de la société H4, déterminés conformément aux règles et principes comptables français.

Fait à Paris, le 18 décembre 2017

Eric Guedj

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Le Commissaire désigné en application
de l'article L. 228-39 du Code de commerce**

H4
Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 Euros
Siège social : 143 Boulevard Haussmann
75008 Paris
RCS de Paris : 833 977 325

Bilan au 13/12/2017 (en euros)

Actif		Passif	
Disponibilités	100	Capital	100
Total ACTIF		Total PASSIF	100

Compte de résultat au 13/12/2017 (en euros)

Autres achats et charges externes	0
Résultat d'exploitation	0
Résultat net	0

ANNEXE COMPTABLE DE LA SOCIETE H4

Annexe au bilan et au compte de résultat

Au bilan de la situation au 13/12/2017 dont le total est de 100 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat nul.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante de la situation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Composition du capital social

Le capital social de la société est composé de 100 actions dont la valeur nominale s'élève à 1 euro.